

RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Documents comptables

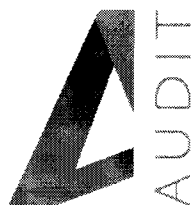
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 01207
Numéro SIREN : 438 845 414
Nom ou dénomination : 2LM

Ce dépôt a été enregistré le 30/09/2019 sous le numéro de dépôt 17932



PASCAL BERNARD
LAURENT BLANCHET
JEAN PIERRE GELOT
PHILIPPE GOICHON
GUILLAUME LABBÉ

Adecia
experts-comptables

S.A.S. 2LM
Au capital de 7 700 €
18 Rue du Patis
44690 LA HAIE FOUASSIERE
438 845 414 RCS NANTES

Déposé au Greffe
le **18 SEP. 2019**
sous le N° *1932*
RCS N° *0181207*

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2018

présenté à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2019

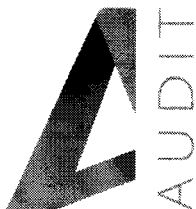
5, rue Paul-Émile Victor - BP 50282
85007 **LA ROCHE-SUR-YON CEDEX**
02 51 37 07 78
adecialaroche@adecia.fr

ANGERS | CHALLANS | CHOLET | LA ROCHE-SUR-YON | LES HERBIERS | NANTES NOR D ET SUD | NIORT

SARL ABGL au capital de 240 408 € | SARL de Commissaires aux comptes | Membre de la Compagnie
Régionale de Poitiers | RCS LA ROCHE-SUR-YON B 418 908 927 | TVA intracommunautaire FR 31 418 908 927

ENSEMBLE, L'AUDACE A DE L'AVENIR www.adecia.fr





2LM

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31/12/2018

A l'assemblée générale de la société 2LM,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 2LM, relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

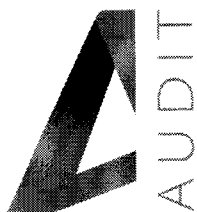
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

DS

Ph



JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous nous sommes assurés de la pertinence des approches mises en œuvre par la société sur la base des éléments disponibles à ce jour, ainsi que du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

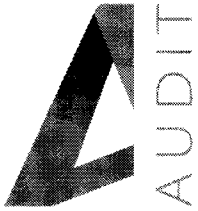
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du Code de Commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultats d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de la continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

DI *sh*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à La Roche-sur-Yon,
Le 17 Juin 2019

Pour la S.A.R.L. ABGL

Philippe GOICHON

Commissaire aux Comptes

David SOULLARD

Expert-comptable

BILAN ACTIF

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

ACTIF	Valeurs au 31/12/18			Valeurs au
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	31/12/17
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech.. matériel et outillages industriels	4 320	4 320		
Autres immobilisations corporelles	147 380	102 599	44 781	43 067
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	70 000		70 000	70 000
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	90		90	15
Prêts				
Autres immobilisations financières	22 875		22 875	22 195
TOTAL (I)	244 665	106 919	137 746	135 278
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients (3)	412 314		412 314	509 744
Clients douteux, litigieux (3)	11 278	9 414	1 864	-29 909
Clients Factures à établir (3)	12 000		12 000	103 855
Personnel et comptes rattachés (3)				
Créances fiscales et sociales (3)	29 600		29 600	63 575
Fournisseurs débiteurs	3 612		3 612	
Débiteurs divers (3)				3 472
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	36 187		36 187	111 697
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	212 154		212 154	289 149
Charges constatées d'avance (3)	28 787		28 787	33 108
TOTAL (II)	745 931	9 414	736 517	1 084 690
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	990 596	116 333	874 263	1 219 968
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Visé par Philippe GOICHON
Commissaire aux Comptes

BILAN PASSIF

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

PASSIF	Valeurs au 31/12/18	Valeurs au 31/12/17
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 7 700)	7 700	7 700
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	770	770
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		26 514
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	53 143	84 811
SITUATION NETTE	61 613	119 795
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	61 613	119 795
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (I) Bis		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (II)		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	174 883	285 047
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Groupe et associés	103 013	484
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs	230 626	293 248
Fournisseurs, factures non parvenues	42 559	136 346
Dettes fiscales et sociales	251 793	269 539
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes	9 368	115 509
Instrument de trésorerie		
Produits constatés d'avance	408	
TOTAL (III)	812 650	1 100 173
Écarts de conversion passif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	874 263	1 219 968
(1) Dont à plus d'un an	6 749	
(1) Dont à moins d'un an	805 901	
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	60 000	53 880
(3) Dont emprunts participatifs		

Visé par Philippe GOICHON
Commissaire aux Comptes

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE (SUITE)

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Du 01/01/18 Au 31/12/18	Du 01/01/17 Au 31/12/17	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation (3)				
Autres valeurs mobilières et créances d'actif immo.(3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	286	575	-289	-50,31
Reprises sur prov. et dépréciations et transf. de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de val.mob. de placement	4 416	30 222	-25 806	-85,39
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	4 702	30 797	-26 095	-84,73
Charges financières				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	1 602	2 800	-1 198	-42,77
Différences négatives de change				
Charges sur cessions de valeurs mob. de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	1 602	2 800	-1 198	-42,77
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	3 100	27 997	-24 897	-88,93
RÉSULTAT COURANT avt impôts (I-II+III-IV+V-VI)	63 032	102 117	-39 085	-38,27
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion		1 164	-1 164	-100,00
Sur opérations en capital	667		667	
Reprises sur prov., dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	667	1 164	-497	-42,70
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	2 983	2 573	410	15,93
Sur opérations en capital				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	2 983	2 573	410	15,93
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-2 316	-1 409	-907	-64,34
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôt sur les bénéfices (X)	7 573	15 896	-8 323	-52,36
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	2 121 660	2 238 733	-117 074	-5,23
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 068 517	2 153 922	-85 405	-3,97
Bénéfice ou Perte	53 143	84 811	-31 668	-37,34

Visé par Philippe GOICHON
Commissaire aux Comptes

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018 dont le total est de 874 263,07 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 53 143,00 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Ces comptes annuels ont été établis le 01/04/2019.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2018 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Visé par
Commissaire aux
Comptes

Valeur résiduelle :

La base amortissable est éventuellement réduite de sa valeur résiduelle lorsque celle-ci se trouve être significative et déterminée à l'origine.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- Matériels et outillages	3 ans
- Agencements	3 à 10 ans
- Matériel de transport	3 à 4 ans
- Matériel de bureau et inf.	1 à 5 ans
- Mobilier	3 à 5 ans

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Visé par Philippe GOICQ
Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.		Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I		
		Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	43 631	
CORPORELLES		Terrains			
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Instal.géné., agenct. & aménagts const.			
		Installations techniques, matériel & outillage indust.		4 320	
	Autres immos corporelles	Instal. générale, agenct. & aménagts divers		19 345	
		Matériel de transport		74 117	10 750
Matériel de bureau & info., mobilier			92 849	10 811	
	Emballages récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL III	190 630		21 561
FINANCIERES		Participations évaluées par mise en équivalence			
		Autres participations		70 000	
		Autres titres immobilisés		15	74
		Prêts et autres immobilisations financières		22 195	680
		TOTAL IV	92 210		754
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			326 471		22 315

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légal Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.		Frais d'étbs. de recherche & de dével.	TOTAL I			
		Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL II		43 631	
CORPORELLES		Terrains				
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Ins. gal. agen. amé. cons				
		Inst.tech., mat. outillage indust.			4 320	
	Autres immos corporelles	Ins. gal. agen. amé. div.			19 345	
		Matériel de transport		7 525	77 342	
Mat.bureau. info., mob.			52 965	50 694		
	Emballages récup. div.					
	Immos corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
		TOTAL III	60 490		151 700	
FINANCIERES		Part. évaluées par mise en équivalence			70 000	
		Autres participations			90	
		Autres titres immobilisés			22 875	
		Prêts & autres immob. financières			92 965	
		TOTAL IV			92 965	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				104 121	244 665	

Visé par Philippe GOICHON
Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	43 631		43 631	
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
Inst. techniques matériel et outil. industriels		4 320			4 320
Autres immos corporelles	Inst. générales agenc. aménag. cons.	10 906	1 744		12 650
	Matériel de transport	56 589	11 038	7 525	60 101
	Mat. bureau et informatique, mob.	75 748	7 064	52 965	29 847
	Emballages récupérables divers				
	TOTAL	147 563	19 846	60 490	106 919
	TOTAL GENERAL	191 194	19 846	104 121	106 919

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements							
TOTAL							
Immob. incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techniques mat. et outil.							
Immo. corpor.	Inst. gales. agenc. am divers						
	Mat. transport						
	Mat. bureau mobilier						
Emballages récup. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							
CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

V. J. A. B. E. ...
Comptable

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

RUBRIQUES	Dépréciations début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Sur sol propre				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag. cons.				
Inst. techniques matériel et outillage industriels				
Autres immobs corporelles				
Inst. générales agencem. amén. div.				
Matériel de transport				
Mat. bureau et informatique. mob.				
Emballages récupérables divers				
Immob. financières				
Titres mis en équivalence				
Titres de participations				
Autres				
TOTAL				
Stocks				
Créances	29 909		20 495	9 414
Valeurs mobilières de placement				
TOTAL GENERAL	29 909		20 495	9 414

Visé par Philippe GICHON
Commissaire aux Comptes

TABLEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
	TOTAL I				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grandes réparations				
	Autres provisions pour risques et charges				
	TOTAL II				
Provisions pour dépréciation	/ immobilisations	- incorporelles			
		- corporelles			
		- Titres mis en équivalence			
		- titres de participation			
		- autres immobs financières			
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients	29 909		20 495	9 414	
Autres provisions pour dépréciation					
	TOTAL III	29 909		20 495	9 414
TOTAL GENERAL (I + II + III)		29 909		20 495	9 414
Dont provisions pour pertes à terminaison					
Dont dotations & reprises	- d'exploitation			20 495	
	- financières				
	- exceptionnelles				
Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée					

Visé par Philippe DICHON
Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

CRÉDIT-BAIL

	Valeur d'origine	AMORTISSEMENTS		Valeur résiduelle
		Cumuls exerc. antérieurs	Dotations exercice	
Autres immobs incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. matériels et outillages				
Autres immobs corporelles	67 644	17 485	21 121	29 038
Immobilisations en cours				
TOTAL	67 644	17 485	21 121	29 038

	Cumuls exercice antérieurs	REDEVANCES PAYÉES	
		Exercice	Total
Autres immobs. incorporelles			
Terrains			
Constructions			
Inst. matériels et outillages			
Autres immobs. corporelles	17 005	20 812	37 817
Immobilisations en cours			
TOTAL	17 005	20 812	37 817

	VALEUR RESTANT À PAYER				VALEUR RÉSIDUELLE			
	à 1an au plus	à + 1an et 5 ans au plus	à + 5 ans	Total	à 1an au plus	à + 1an et 5 ans au plus	à + 5 ans	Total
Autres immobs incorpor.								
Terrains								
Constructions								
Inst. matériels, outillages								
Autres immobs corpor.	18 630	9 901		28 531	1 371	3 120		4 491
Immob. en cours								
TOTAL	18 630	9 901		28 531	1 371	3 120		4 491

Visé par Philippe GOICHON
Commissaire aux Comptes

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Q. P. du capital détenu en %	Résultat dernier exercice clos
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1. Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)				
OCEAM INGENIERIE - 18 rue du Patis 44690 La Haie Fouassière	5 000	50 789	100.00	5 141
2. Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)				
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1. Filiales non reprises en A :				
a. Françaises				
b. Etrangères				
2. Participations non reprises en A :				
a. Dans des sociétés françaises				
b. Dans des sociétés étrangères				

Visé par Philippe GRIGNON
Commissaire aux Comptes

Informations financières (5)	Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital détenu en %	Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avals donnés par la société (7)	(chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10))	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)
				Brute	Nette					
Filiales et participations (1) A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS CI-DESSUS (2) (3) 1. Filiales (+ 50% du capital détenu par la société) OCEAM INGENIERIE - 18 rue du Patis 44690 La Haie Fouassière - 48311035900039 2. Participations (10 à 50% du capital détenu par la société) B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS 1. Filiales non reprises au § A : a. Filiales françaises b. Filiales étrangères 2. Participations non reprises au § A : a. Dans des sociétés françaises b. Dans des sociétés étrangères	5 000	50 789	100,00	70 000	70 000			418 945	5 141	

Visé par Philippe GOICHON
Commissaire aux Comptes

- (1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).
 (2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).
 (3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.
 (4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.
 (5) Mentionner au pied du tableau la part entre l'euro et les autres devises.
 (6) Dans la monnaie locale d'opération.
 (7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes.
 (8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.
 (9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.
 (10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

ANNEXE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	22 875		22 875
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	11 278	11 278	
	Autres créances clients	424 314	424 314	
	Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	15 687	15 687	
	Etat & autres	13 913	13 913	
	coll. publiques			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	3 612	3 612		
Charges constatées d'avance	28 787	28 787		
TOTAUX		520 465	497 590	22 875
Renvois (1) (2)	Montant des Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Créances représentatives de titres prêtés - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice		

Visé par Philippe GOICHON
Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	28 787
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	28 787

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	12 000
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	12 000

Visé par Philippe GOICHON
Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	110.00	70.00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	110.00	70.00

AFFECTATION DU RÉSULTAT

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT <i>(Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés)</i>		
Report à nouveau de l'exercice précédent		
Résultat de l'exercice précédent		84 811
Prélèvements sur les réserves	AGOA du 30 juin 2018	26 514
Total des prélèvements sur les réserves		26 514
TOTAL DES ORIGINES		111 325
Affectations aux réserves	- Réserves légales - Autres réserves	
Dividendes		111 325
Autres répartitions		
Report à nouveau		
TOTAL DES AFFECTATIONS		111 325

Visé par Philippe GOICHON
Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	SOLDE INITIAL	AUGMENTATION	DIMINUTION	SOLDE FINAL
Capital social	7 700			7 700
Primes liées au capital social				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Réserve légale	770			770
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	26 514		26 514	
Ecart d'équivalence				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	84 811	53 143	84 811	53 143
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL	119 795	53 143	111 325	61 613

Visé
 Comptable

ANNEXE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine		174 883	168 134	6 749	
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		273 185	273 185		
Personnel & comptes rattachés		54 075	54 075		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux		60 336	60 336		
Etat & Impôts sur les bénéfices autres Taxe sur la valeur ajoutée collectiv. Obligations cautionnées publiques Autres impôts, taxes & assimilés		127 570	127 570		
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés					
Groupe & associés (2)		103 013	103 013		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		9 368	9 368		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance		408	408		
TOTAUX		812 650	805 901	6 749	
Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	10 983			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	127 330			
	(2) Montant divers emprunts, dettes/associés	39 954			

Visé par Philippe GOICHON
Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	408
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	408

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	64
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	42 559
Dettes fiscales et sociales	87 189
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	510
TOTAL DES CHARGES À PAYER	130 322

Visé par Philippe BENOIST
Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

- Le CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel, présent dans un sous-compte 64.

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2018, le CICE s'élève à 16 764 €.

- Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement (art. 244 quater C du CGI).

Visé par Philippe GOIGNON
Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION (DIF)

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation met en oeuvre le compte personnel de formation (CPF) qui remplace le DIF à compter du 1er janvier 2015.

Les droits acquis par les salariés au titre du DIF jusqu'au 31 décembre 2014 (au maximum 120 heures acquises par les salariés) sont toutefois conservés : ils sont automatiquement transférés sous le régime du CPF et ils pourront être mobilisés selon leur ancienneté jusqu'au 1er janvier 2021.

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 118 314.00 Euros.
Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Visé par Philippe GOICHON
Commissaire aux Comptes

2LM SAS

Société par actions simplifiée au capital de 7 700 euros
Siège social : 18 rue du Pâtis, 44690 LA HAIE FOUASSIERE
438 845 414 RCS NANTES

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ANNUELLE DU 30 JUIN 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 53 143,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	53 143,00 euros
A titre de dividendes Soit 483,12 euros par action	53 143,00 euros

Le dividende sera mis en paiement au siège social courant juillet 2019.

Nous vous informons que depuis le 1er janvier 2018, les dividendes sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux (CGI, art. 200 A, 1).

Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater).

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Nous vous rappelons en outre que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes

physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société s'élèveraient à 8 470 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois précédents exercices ont été les suivants :

Exercices	Revenu Distribué	Revenu éligible à la réfaction de 40 %
31 12 2017	111 325 €	111 325 €
31 12 2016	150 040 €	150 040 €
31 12 2015	150 040 €	150 040 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 30 juin 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président



5



Cabinet Bourdel & Associés
Successeur de Michel SORIN
Expertise comptable
Conseils

18 SEP. 2019

CB 45,73

Greffe du Tribunal de Commerce
2 bis quai François Mitterrand
B.P. 86209
44262 NANTES CEDEX 2

Carquefou, le 13 septembre 2019

Objet : dépôt des comptes
2LM

N/REF : JUR/19-382

Monsieur le Greffier,

Nous vous prions de bien vouloir trouver sous ce pli, aux fins de dépôt au Greffe, un dossier concernant la société 2LM portant sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, à savoir :

- Extrait du PV des délibérations de l'assemblée générale : affectation de résultat et vote de la résolution,
- Rapport général du Commissaire aux comptes.

Vous trouverez également un chèque de 45,73 € correspondant au montant des frais de ce dépôt.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Greffier, en l'assurance de nos salutations distinguées.

Grégory BOURDEL
Expert Comptable